

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 18 septembre 2006

CP 06/09-17

TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU COLLEGE THEODORE DESPEYROUS A BEAUMONT DE LOMAGNE

AVENANTS N °1 AUX MARCHES DE TRAVAUX

Par délibération du 28 février 2005 et du 14 mars 2005, la Commission Permanente a approuvé les modalités de dévolution des marchés relatifs à la restructuration du Collège Théodore Despeyrous à Beaumont de Lomagne dont la réalisation a été confiée à la SEMATEG.

Notre Commission a validé le choix définitif des entreprises retenues pour la totalité des lots composant les marchés et arrêté le montant global des marchés relatifs à la tranche ferme à 1 277 176,13 €H.T soit 1 527 502,65 €T.T.C.

Les avenants n° 1 aux marchés de travaux ont pour objet de prendre en compte diverses adaptations aux travaux réalisés, à savoir :

- Réalisation du réseau d'alimentation de chauffage entre la nouvelle chaufferie et le bâtiment demi-pension . Ces travaux ont été anticipés à la faveur des terrassements permettant le raccordement en eau de la nouvelle chaufferie, travaux qui étaient programmés dans la dernière tranche d'intervention.

- Remplacement des brise-soleil par des stores intérieurs sur la façade est du bâtiment.

- Installations électriques supplémentaires dans les salles informatiques et le centre de documentation et d'information à la demande des responsables du collège.

- Mise en sécurité des gradins extérieurs : mise en place de garde-corps.

- Meilleure prise en compte du contexte existant : aménagement du local infirmerie, création d'un local ménage, gestion de l'ascenseur par système à clé et suppression d'un ensemble de portes vitrées.

- réalisation d'un recouplement dans les combles suite à une demande du bureau de contrôle.

Le montant des avenants majore le montant global des marchés de 25 570,16 €H.T et se présente selon les conditions ci-après définies :

Lot	Nature des travaux	Attributaire	Offre de Base + Option (H.T)	Avenants H.T)	Total
A	VRD . Terrassements . Gros-oeuvre	CAMOZZI Bâtiment SAS	551 794,36 €	4 898,90 €	556 693,26€
B	Charpente bois . Couverture tuiles . Zinguerie . Etanchéité	PONS S.A	105 661,11€		105 661,11€
C	Menuiseries extérieures et protections solaires	ALUFER	124 897,00 €	- 2 417,60 €	122 479,40 €
D	Serrurerie	ALU Créations	26 942,00 €	1 528,40 €	28 470,40€
E	Cloisons,doublages,faux plafonds	MOMMAYOU	81 272,32 €	900,00 €	82 172,32€
F	Menuiseries intérieures	BATTUT	44 334,08 €	309,46 €	44 643,54€
G	Revêtements de sols souples	DUPOUY SAINT LUC	61 481,40 €		61 481,40 €
G bis	Peinture, revêtements muraux	DEMI LUNE DECORS	42 818,31 €		42 818,31€
H	Electricité	MPE	96 121,00 €	3 338,00 €	99 459,00€
I	Chauffage . Ventilation . Plomberie . Sanitaires	QUERCY CONFORT	109 756,55 €	15 702,00€	125 458,55€
J	Ascenseur	Ascenseurs et Automatismes de Gascogne	32 098,00 €	1 311,00€	33 409,00€
	TOTAL H.T.		1 277 176,13 €	25 570,16 €	1 302 746,29 €

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 21 août 2006 s'est prononcée favorablement sur les avenants proposés .

Ainsi, le montant global des marchés initialement arrêté à 1 277 176,13 € H.T est réactualisé à hauteur de 1 302 746,29 € H.T soit 1 558 084,56 €T.T.C.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 18 septembre 2006

CP 06/09-17

**TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU COLLEGE THEODORE
DESPEYROUS A BEAUMONT DE LOMAGNE
AVENANTS N °1 AUX MARCHES DE TRAVAUX**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu les délibérations de la Commission Permanente des 28 février et 14 mars 2005 approuvant les modalités de dévolution des marchés relatifs à la restructuration du Collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne dont la réalisation a été confiée à la SEMATEG,

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres réunie le 21 août 2006,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les avenants n° 1 aux marchés de travaux ayant pour objet de prendre en compte les diverses adaptations aux travaux réalisés, conclus sur la base d'une plus value de 25 570,16 €H.T arrétant le montant des marchés à 1 302 746,29 €H.T ;
- Autorise Monsieur le Président à signer les avenants correspondants au nom et pour le compte du département et autorise, à cette même fin, le Président de la SEMATEG agissant en qualité de mandataire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,